



UNIVERSITÉ
de Cergy-Pontoise

INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

EXAMEN D'ACCES AU CRFPA

Session 2012

PROCEDURE PENALE

Mardi 18 septembre 2012

8 H 45 - 13 H 45

ATTENTION : le candidat doit, pendant la durée de l'épreuve (5 heures), traiter (1) le sujet de droit des obligations ET (2) le sujet de la matière choisie dans son dossier d'inscription.

Article 11 de l'arrêté du 11 septembre 2003

« Lors des épreuves, les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés. Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires. Tout incident est soumis au jury, qui peut prononcer la nullité de la composition »

IEJ de CERGY-PONTOISE

Sujet de procédure pénale

Epreuve de septembre 2012

Vous traiterez le sujet suivant :

Les procédures de jugement dites de « traitement rapide » vous semblent-elles suffisamment protectrices des libertés individuelles ?